

BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Les charges :

L'ensemble des charges s'élève à la somme de 9 496 722,18 €.

Les principales charges sont :

- Les licences et les droits de mutation
- Les charges salariales
- Les actions des commissions
- Les services extérieurs
- Les charges de structure
- Les personnels extérieurs à la LGEF

Le pourcentage de reversement des subventions au district, augmenté pour la saison 2021-2022 est maintenu pour la saison 2022-2023. Ces subventions sont issues du produit net des licences et des droits de mutation de la saison 2020-2021. Compte tenu de la baisse du nombre de licenciés, ces subventions sont en diminution.

Les autres charges sont globalement au même niveau que les années précédentes, avec une augmentation prévisionnelle des charges de structure en raison de l'augmentation du prix de l'énergie.

La conjoncture actuelle génère toutefois quelques incertitudes :

- a) Une situation sanitaire qui peut toujours se dégrader ;
- b) Une évolution à la hausse du prix du carburant qui légitime d'autant plus les aides aux déplacements actuellement en place ;
- c) Une augmentation du coût des assurances ;

CHARGES	
Cotisations fédérales	94 000.00 €
Charges de structure (électricité, eau, chauffage, etc)	248 200.00 €
Charges Licences et Droits de mutation	1 430 000.00 €
Achats divers	122 500.00 €
Services extérieurs	543 000.00 €
Personnel extérieur	280 000.00 €
Frais de déplacement	168 000.00 €
Actions et fonctionnement des commissions	1 073 500.00 €
Hébergement Pôles espoirs	450 000.00 €
Salaires et charges	3 520 000.00 €
Impôts et taxes	44 000.00 €
Créances irrécouvrables	31 000.00 €
Reversements districts	1 192 022.18 €
Actions de développement et de communications	80 000.00 €
Intérêt des emprunts	5 500.00 €
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	10 000.00 €
Amortissements	90 000.00 €
Provisions	115 000.00 €
TOTAL CHARGES	9 496 722.18 €

Les produits :

Le budget prévisionnel 2022-2023 a été construit sur une hypothèse de stagnation du nombre de licenciés. En effet, les principaux produits sont les suivants :

- Licences et droits de mutation
- Cotisations des clubs
- Subventions de la FFF
- Formations
- La mise à disposition de personnels à la FFF

Il est proposé de maintenir le statut financier actuellement en vigueur en opérant uniquement quelques ajustements.

Il est à noter que les produits sont diminués de la location au District d'Alsace suite à son déménagement.

Stratégie contextuelle :

L'évolution de l'inflation va impacter de manière significative les charges. Compte tenu des exercices financiers précédents, il est proposé de ne pas répercuter cette inflation dans l'évolution du statut financier pour la saison 2022-2023. Il sera toutefois indispensable de prévoir une évolution pour la saison suivante. Une concertation sera menée.

Le résultat :

Le budget prévisionnel prévoit un déficit de 27 622,18 € qui sera absorbé par les fonds propres de la LGEF.

PRODUITS

Cotisation Ligue	400 000.00 €
Engagements	50 000.00 €
Cotisations fédérales	95 000.00 €
Droit à changement de club	850 000.00 €
Licences et assurance	3 345 100.00 €
Dispositions financières	477 000.00 €
Ventes diverses	800 500.00 €
Subventions fédérales	1 700 000.00 €
Subventions Etat	120 000.00 €
Subvention région	260 000.00 €
Subventions diverses	40 000.00 €
Produits financiers	6 500.00 €
Partenariats	315 000.00 €
Produits exceptionnels	190 000.00 €
Reprise de provisions	170 000.00 €
Transferts de charges de personnels	650 000.00 €
TOTAL PRODUITS	9 469 100.00 €

EQUILIBRE BUDGETAIRE

PRODUITS	9 469 100.00 €
CHARGES	9 496 722.18 €
RESULTAT PREVISIONNEL	- 27 622.18 €